

Affiché le 07/11/2019

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 31/10/2019

Disponible sur le site internet de la Commune :

<http://www.samatan-gers.com/>

*** Présents :**

Mesdames Amélie BENEDET, Janet CHAMBERS, Huguette DUPIRE, Nadine GIMENEZ et Josette ROUDIE.

Messieurs Alain BESSAT, Jean-Pierre LAFFONTAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Vincent MASSIOT, Didier VILLATE et Didier VILLEMUR.

*** Excusés ayant donné procuration :**

Madame Carole DAIGNAN donne pouvoir à Madame Nadine GIMENEZ, Madame Mareva JANEL donne pouvoir à Madame Janet CHAMBERS et Monsieur Alexandre DUVAL donne pouvoir à Madame Huguette DUPIRE pour émettre tout vote et signer tout document.

*** Absents :**

Madame Céline GINTRAND-BOUSQUET et Messieurs Jean-Luc BONNEIL, Franck DARNAUD et Jacques FACCA.

Josette ROUDIE a été désignée comme secrétaire de séance.

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/08/2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2019 a été transmis par mail pour relecture aux conseillers municipaux dans les jours précédant la séance. Il conviendra de l'adopter, après avoir noté d'éventuelles modifications à y apporter.

1. Avance 2020 pour Gestes

Lors d'une assemblée Générale extraordinaire le 08 octobre dernier, le GCSMS GESTES a acté la comptabilisation d'un surcroît important en 2019 d'heures travaillées par les agents : heures complémentaires et supplémentaires dues à de nombreux arrêts maladie et reliquats d'heures effectuées qui se reportaient d'une année sur l'autre mais qu'il convenait de remettre à plat, etc.

Afin de faire face à cette dépense exceptionnelle et à ses obligations d'employeur, GESTES sollicite les communes membres pour une avance sur leur contribution 2020, au pro-rata de la population municipale de chaque membre.

Pour la commune de Samatan, l'avance sollicitée s'élève à 3 161 €.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De répondre favorablement à l'avance de subvention sollicitée par GESTES,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son versement dans les plus brefs délais,
- D'inscrire au Budget Principal 2019 cette somme dans une DM.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

2. Ajustement subvention 2019 pour le CCAS

Monsieur le Maire propose d'ajuster le montant de la subvention annuelle de la Commune au CCAS au montant attendu par le CCAS afin d'absorber des arriérés de frais qui, depuis plusieurs années, glissent d'un exercice sur l'autre.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'attribuer une subvention annuelle au CCAS de 16 000 €,
- D'inscrire ce montant à l'article 657362 du Budget Principal à travers une Décision Modificative.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

3. Travaux d'extension de la réserve d'eau du Stade

Monsieur Daniel VILLEMUR expose le projet d'extension de la réserve d'eau pluviale du Stade.

En effet, la capacité de la réserve actuelle ne suffit pas au besoin d'arrosage des installations. Or, cette solution permet une économie substantielle sur la consommation d'eau.

Il présente 2 devis sollicités. Il propose de retenir l'entreprise Lopez et Fils, de Polastron, pour un coût de 7 092 € TTC.

Les crédits prévus sur des actions qui ne seront pas menées en 2019 pourraient être dirigés sur cette opération et donc permettre de l'engager dès cette année car ce sont des travaux à réaliser sur la période automne-hiver et ainsi, disposer de la quantité d'eau supplémentaire dès l'été prochain.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- d'engager cette opération sur l'exercice 2019,
- de retenir l'entreprise Lopez et Fils sur la base du devis présenté de 7 092 € TTC,
- d'inscrire la somme nécessaire à l'article 2132 du Budget Principal 2019.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

4. Décisions Modificatives n°1 – Budget Principal

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE de valider la DM décrite dans le tableau suivant :

		RECETTES		DEPENSES		COMMENTAIRES
		Augmentation de crédits	Atténuation de crédits	Augmentation de crédits	Atténuation de crédits	
Investissement	212			7 100,00		Extension réserve d'eau du Stade
	2132				-7 100,00	Travaux sur logements communaux
	TOTAL	0,00	0,00	7 100,00	-7 100,00	
	EQUILIBRE	0,00		0,00		
Fonctionnement	657362			500,00		Subvention annuelle CCAS
	65738			3 200,00		Avance 2020 participation à GESTES
	67441				-3 700,00	Subvention exceptionnelle CCAS
	TOTAL	0,00	0,00	3 700,00	-3 700,00	
	EQUILIBRE	0,00		0,00		

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

5. Décisions Modificatives n°1 – Budget Annexe Pôle Médico-Social

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE de valider la DM décrite dans le tableau suivant :

		RECETTES		DEPENSES		COMMENTAIRES
		Augmentation de crédits	Atténuation de crédits	Augmentation de crédits	Atténuation de crédits	
Investissement	2111			3 800,00		Achat parcelle à l'Hôpital
	1641	434 445,00		407 345,00		Encaissement // Remboursement Prêt-relais
	21		-23 300,00			Diminution du virement à l'investissement
	TOTAL	434 445,00	-23 300,00	411 145,00	0,00	
EQUILIBRE	411 145,00		411 145,00			
Fonctionnement	6226			23 300,00		Honoraires Prêt et Moi
	66111			2 000,00		Intérêts emprunts
	22				-2 000,00	Mobilisation de la réserve "Dépenses imprévues"
	23				-23 300,00	Diminution du virement à l'investissement
	TOTAL	0,00	0,00	25 300,00	-25 300,00	
EQUILIBRE	0,00		0,00			

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

6. Avenant MSAP pour intégrer le Service de l'État DDCSPP

Considérant que chaque nouvel avenant permet à la MSAP de Samatan d'apporter aux usagers un service public de proximité supplémentaire,

Considérant que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a sollicité la MSAP de Samatan afin que celle-ci puisse informer le « consommateur » pour délivrer une information générale de premier niveau à tout consommateur usager faisant face à un problème de consommation, orienter les consommateurs vers le contact approprié et mettre à la disposition du public de la documentation relative à l'offre de services du contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

Considérant qu'en l'absence de définition de l'intérêt communautaire par la CCS, la Mairie de Samatan continue d'être la structure porteuse de la MSAP de Samatan,

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée délibérante l'avenant proposé par les services de la DDCSPP.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3, annexé à la présente.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

7. Avancement de la DSP du Village Vacances

Vu l'ensemble de la procédure en cours pour le renouvellement de la DSP pour l'exploitation de l'ensemble touristique « les rivages de Samatan » engagée par la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2019

Considérant que l'offre initiale remise par CAP VACANCIEL remettait en cause des éléments substantiels dans le cadre de la procédure et demandait notamment à ce que la commune finance des travaux à hauteur de 2,5 millions d'euros (chiffage annoncé par le candidat mais restant à affiner),

Considérant qu'au-delà du montant conséquent ne pouvant être accepté par la commune en cours de procédure au risque de fausser l'égal accès à la procédure par les candidats, les travaux demandés remettent en cause le fonctionnement actuel du site et ces demandes n'étant pas conforme au besoin exprimé par notre collectivité,

Considérant que malgré la réunion de négociation, le candidat CAP VACANCIEL a maintenu son offre initiale et ses demandes d'aménagements du site,

Considérant qu'en l'état, l'offre est considérée comme « inacceptable » car contraire aux principes de la commande publique,

Considérant qu'en outre, le nombre limité de candidat n'a pas permis d'assurer une véritable concurrence,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De déclarer l'infructuosité de cette procédure,
- D'autoriser Monsieur le Maire à informer le candidat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à relancer une nouvelle procédure (ou à négocier avec le délégataire actuel une solution transitoire pendant cette procédure).

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

8. Projet PMS - Acceptation du projet de BEFA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'élaborer un Bail en l'État de Futur Achèvement (BEFA) fixant les engagements des parties en anticipation des baux qui seront établis à l'entrée des professionnels dans les locaux.

Ce BEFA concerne uniquement le volet « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » pour lequel les professionnels de santé sont réunis dans une Société Interprofessionnelle de Soins ambulatoires (SISA). Un projet de BEFA validé par la SISA et la Commune de Samatan le 25 juin 2019,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De valider l'engagement de la Commune dans ce BEFA,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet engagement et d'effectuer les démarches nécessaires pour faire valoir les intérêts de la Commune dans ce projet.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

9. Validation des tarifs Droit de place des « Soirées Gourmandes »

Monsieur le Maire rappelle que désormais, les Soirées Gourmandes de l'été seront organisées directement par la Mairie, contrairement aux années passées.

Lorsqu'une manifestation est organisée par la Commune, les tarifs de droits de place aux ambulants et prestataires doivent être fixés par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à 100€ par soirée l'engagement de chaque participant.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer à 100€/soirée l'engagement requis auprès des commerçants participant.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

10. Modification de la Convention de Mise à Disposition du véhicule sponsorisé

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose depuis 2010 d'un véhicule minibus sponsorisé. Ce véhicule est mis à disposition des associations.

Cela s'inscrit dans la politique municipale de soutien actif au tissu associatif local et vise, par la mutualisation de matériel, à faciliter la mise en œuvre de projets associatifs et ainsi contribuer au rayonnement associatif, à la création du lien social, et plus largement au dynamisme local.

Une convention-type a été établie pour encadrer cette mise à disposition et chaque prêt de véhicule fait l'objet de l'établissement d'un exemplaire de cette convention avec l'association emprunteuse.

Afin de mieux encadrer cette mise à disposition, il a été nécessaire de réexaminer et modifier la convention-type. Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De valider la convention-type qui devient effective au 1er Janvier 2020,
- D'autoriser le Maire à signer chaque convention particulière avec les emprunteurs,

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

11. Conventions pour le don de tableaux à la Mairie : acceptation des œuvres

Monsieur le Maire rappelle le projet de convention validé par le Conseil Municipal dans sa séance du 1^{er} juillet dernier. Le Conseil autorisait Monsieur le Maire à signer les conventions particulières avec les artistes œuvre par œuvre sur présentation d'un bref descriptif. A ce jour, 1 seule fiche nous est parvenue.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le don de l'œuvre décrite,
- D'autoriser Monsieur le Maire à approuver les suivantes.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

12. Renouvellement location du terrain privé utilisé par la mairie - route de Cazaux

Monsieur le Maire rappelle que les services techniques de la Mairie utilisent un terrain d'environ 5 000m2 appartenant à M François SOULA, situé route de Cazaux, lieu-dit NEGOTI et cadastré Section AL sur une partie des parcelles 74, 359, 357 et 355. Cette location est consentie moyennant un loyer de 381,12€ par an.

Il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De reconduire cette location dans les mêmes conditions.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

13. Procédure de bien sans maître : incorporation de la parcelle dans le domaine communal

Considérant que les démarches entreprises pour rechercher le propriétaire de la parcelle cadastrée BM311 sont restées infructueuses, et que nous avons actionné la procédure de bien sans maître, Considérant qu'il appartient, dans ces conditions et conformément aux dispositions précitées, au Conseil municipal de se prononcer sur l'incorporation de la parcelle cadastrée BM311 dans le domaine communal,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- Que la parcelle cadastrée BM311 est incorporée au domaine communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à constater ladite incorporation par arrêté.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

14. Modification du règlement du cimetière

Monsieur le Maire expose que les délais de livraison des matériaux nécessaires à la création des caveaux s'est allongée et dépasse régulièrement les 3 mois. Aussi, le tarif à partir du 4^e mois devient prohibitif pour les familles. Toutefois, il importe pour la Mairie de sensibiliser les familles à prévoir un enlèvement du dépositaire avant la fin des 6 mois. Aussi, l'application d'un tarif contribue à cette sensibilisation.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

De modifier les tarifs comme suit :

*** Dépositaire cercueils**

1e au 3e mois : 0€ - 4e mois : 50€ - 5e mois : 100€ - 6e mois : 150€

Chaque mois commencé est dû. Au cas où un cercueil resterait plus de 6 mois, chaque mois suivant commencé serait facturé 200€.

Le reste des tarifs restant inchangé.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	12	15	15	0	0

Monsieur Didier VILLATE est obligé de s'absenter et quitte donc la salle.

15. Modification statutaire Communauté de Communes du Savès

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCS du 27/08/2019, Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Savès a approuvé une modification statutaire afin notamment de se conformer aux observations de Madame la Préfète en date du 19/12/2018, lors de la dernière modification statutaire.

Après un travail de plusieurs mois, un projet de statuts a été soumis aux membres du conseil communautaire et adopté. Ce dernier répond aux exigences règlementaires.

Monsieur le Maire procède à la lecture des articles modifiés.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver les statuts modifiés tels que présentés.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	11	14	14	0	0

16. Création du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne : consultation sur le projet du périmètre

Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne est prescrit par le SDAGE (Schéma Directeur) du Bassin Adour-Garonne 2016-2021, mais dès 2002, les États Généraux de la Neste et des Rivières de Gascogne avaient préfiguré ce Schéma.

6 départements (31-32-40-47-65-82), 32 EPCI et 689 communes sont concernés. Le périmètre proposé est de 8 028 km² sur 8 sous-bassins versants.

La consultation sur le périmètre se tient simultanément sur les 6 départements et vise les communes, les communautés de communes, les conseils départementaux, les conseils régionaux, les commissions locales de l'eau des 4 SAGE limitrophes et le Comité de Bassin Adour-Garonne.

Le dossier de délimitation du périmètre est téléchargeable sur le site internet du Conseil Départemental du Gers – rubrique Environnement et Eau - Politique de l'Eau.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le périmètre SAGE Neste et Rivières de Gascogne tel que présenté.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	11	14	14	0	0

17. Décisions prises en application de la délibération du 24/04/2014

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2019JUIL16_06	4	MAPA	Acceptation devis –contrat de prestation de services – courtage en crédits immobiliers
2019SEPT23_01	5	LOCATION	Signature bail de location appartement A 1 ^{er} étage 3 rue du chanoine Dieuzaide – Christopher CISSE
2019SEPT23_02	5	LOCATION	Signature bail de location appartement C 1 ^{er} étage 2 rue du Pradel – Hugo PINTOS
2019OCT16_01	5	LOCATION	Signature bail de location appartement E 2 ^e étage 2 rue du Pradel – Laetitia REBUZZI

18. Questions diverses

- Compte rendu réunion « Securi-Site » à la préfecture (D. Villemur)
- Avancement du projet de rond-point à la Rente
- Avancement du PLU
- Concours Départemental Villes et Villages Fleuris 2019 (J. Roudié)

Fin de la séance à 23h18.

Hervé LEFEBVRE
Maire de Samatan